

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 18 janvier 2012 à 9 h  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Gérald Tremblay, Maire de la Ville  
M. Michael Applebaum, Président du comité exécutif  
M. Richard Deschamps, Vice-président du comité exécutif  
M. Alan DeSousa, Vice-président du comité exécutif  
Mme Manon Barbe, Membre du comité exécutif  
M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif  
Mme Jocelyn Ann Campbell, Membre du comité exécutif  
M. Gilles Deguire, Membre du comité exécutif  
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif  
Mme Helen Fotopulos, Membre du comité exécutif  
M. Claude Trudel, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe  
Mme Rachel Laperrière, Directrice générale par intérim et Directrice générale associée -  
développement et opérations  
M. Serge Lamontagne, Directeur général associé - ressources matérielles et soutien aux  
arrondissements  
Me Jean-François Milot, Avocat chef d'équipe - Direction du greffe  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

\_\_\_\_\_

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation  
des séances ordinaires du comité exécutif.

\_\_\_\_\_

**CE12 0026**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du mercredi 18 janvier 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.001

\_\_\_\_\_

**CE12 0027**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 23 janvier 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE12 0028**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 janvier 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE12 0029**

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'un auditeur pour la production des états financiers 2011, 2012 et 2013 (trois ans) requis en vertu de protocoles d'entente signés avec la Société d'habitation du Québec pour la gestion de programmes de subventions résidentielles et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions;

2- de ne pas donner suite à l'appel d'offres sur invitation 11-11792 autorisé par la résolution CE11 1576 et lancé le 12 octobre 2011 étant donné que le Comité de sélection a constaté que toutes les soumissions dépassaient le maximum autorisé ( 100 000 \$ ) pour ce type d'appel d'offres.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1110498004

---

**CE12 0030**

Il est

RÉSOLU :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de vêtements de travail;

- 2- d'accorder à Louis-Hebert Uniforme inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les groupes A, B, C, D, F et G et seul soumissionnaire conforme pour le groupe E, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public #11-11714 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1115296007

---

#### **CE12 0031**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Les Entreprises Canbec Construction inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la location de machinerie incluant l'opérateur, pour des travaux d'excavation, de disposition des matériaux et de déneigement, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 161 790,59\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1437;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1110128004

---

#### **CE12 0032**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Kronos inc, fournisseur unique, pour une période de 3 ans, pour le renouvellement de l'entretien des licences des produits Kronos, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 586 426,04 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 14 septembre 2011;
- 2 - d'approuver, à cette fin, un projet d'entente entre la Ville et Kronos inc selon les termes et conditions stipulés audit projet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1113313001

---

**CE12 0033**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Delom Services, le contrat pour la réparation d'une pompe à l'usine Charles-J-Des-Baillets, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 85 412,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1112980001

---

**CE12 0034**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Yves Lacombe Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réfection de la toiture de l'entrepôt du golf (0097) et du kiosque (0807) adjacent au chalet principal du parc Maisonneuve de l'Arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 110 834,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5556;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1115110009

---

**CE12 0035**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 586 481,83 \$, taxes incluses, pour la construction de trottoirs, de bordures, d'un mail central, d'égouts pluvial et sanitaire, d'un aqueduc, de la chaussée, la fourniture et l'installation d'un système d'éclairage dans le prolongement de la 56<sup>e</sup> Rue, à l'ouest du boulevard Pie IX, dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Montréal-Nord, comprenant tous les frais accessoires, incluant le contrôle qualitatif des matériaux, le cas échéant;
- 2- d'accorder à TGA Montréal inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 374 981,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 230401;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1110266048

---

**CE12 0036**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la directrice des travaux publics du Service du développement et des opérations à confier des mandats pour le contrôle qualitatif des matériaux et expertises à l'une des firmes retenues à l'intérieur d'un contrat-cadre dûment approuvé par les instances et selon leur disponibilité pour un montant maximal de 50 000 \$;

de recommander au conseil municipal:

- 2- d'autoriser une dépense de 1 765 703,20 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction d'un égout pluvial et d'une conduite d'eau secondaire dans le prolongement du boulevard Saint-Jean Baptiste, de l'avenue Armand Chaput au boulevard Saint-Jean Baptiste, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais accessoires, incluant les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux et expertises, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Bentech construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 674 750,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1231;
- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1110266050

---

**CE12 0037**

Il est

RÉSOLU :

1. d'accorder à Mofax électrique ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 371 311,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2060-AE;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1113334061

---

**CE12 0038**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Trempro Construction inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de désamiantage requis à la mise aux normes de l'aréna du Centre Père-Marquette dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite Patrie, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 275 316,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5577;

- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'approuver le principe à l'effet que l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie doit retourner les budgets non utilisés dans le projet de l'aréna du Centre Père-Marquette au programme de la Direction des sports afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1110660022

---

**CE12 0039**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Société de contrôle Johnson S.E.C., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de travaux de régulation automatique du Planétarium Rio Tinto Alcan, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 579 510 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public PLA-0801-RA;
- 2- d'approuver le projet de convention de cession entre la Ville, Le Groupe Décarel et Société de contrôle Johnson S.E.C. à cette fin, selon les termes et conditions prévus à la convention.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1110348008

---

**CE12 0040**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la directrice des travaux publics à confier des mandats pour le contrôle qualitatif des matériaux à l'une des firmes retenues à l'intérieur d'un contrat-cadre dûment approuvé par les instances et selon leur disponibilité pour un montant maximal de 95 000 \$;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 2 - d'autoriser une dépense de 3 395 297,69 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction d'un égout sanitaire et reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans les rues Ottawa et Dalhousie, entre les rues Duke et William, dans les arrondissements Le Sud-Ouest et Ville-Marie, comprenant tous les frais accessoires, incluant le contrôle qualitatif des matériaux, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Paysagiste S. Forget inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 3 153 297,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1214;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1114002008

---

**CE12 0041**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Laurent-Michel Tremblay Scénographe, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le design de l'exposition permanente du Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une somme maximale de 205 493,64\$ (taxes incluses), conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11760 selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser la cession de ce contrat à LM Tremblay Scénographe inc. et ce, dès que cette entité sera créée. L'adjudicataire du contrat, LM Tremblay Scénographe enr. étant présentement en processus d'incorporation de son entreprise individuelle en société par actions avec comme actionnaire unique M. Laurent-Michel Tremblay lui-même;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1110186006

---

**CE12 0042**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Solinov consultation inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser une étude des marchés potentiels pour le compost produit par les centres de traitement des matières organiques de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 56 648,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11746 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1110670005

---

**CE12 0043**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Solinov consultation inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser une étude du potentiel des matières organiques en provenance des secteurs industriel, commercial et institutionnel (ICI) à être valorisées dans les centres de traitement de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 57 470,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 11-11746 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1110670004

---

#### **CE12 0044**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel CFC Dolmen Inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le développement d'outils d'évaluation en vue d'une intégration à une application informatique existante Contrat C : évaluation du service à la clientèle pour une somme maximale de 99 704 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre public numéro 11-11771 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel CFC Dolmen Inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le développement d'outils d'évaluation en vue d'une intégration à une application informatique existante Contrat D : Compétences des emplois manuels et de métier pour une somme maximale de 90 712 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre public numéro 11-11771 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'approuver un projet de convention par lequel Évaluation Personnel Sélection International Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le développement d'outils d'évaluation en vue d'une intégration à une application informatique existante Contrat E : Évaluation de compétences spécifiques à des emplois cadres, pour une somme maximale de 90 731 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre public numéro 11-11771 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1115138001

---

#### **CE12 0045**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 618 682,76 \$, taxes incluses, pour la conception et la préparation des plans et devis en vue de la construction du pont ferroviaire du Canadien Pacifique et des infrastructures souterraines ainsi que de la chaussée temporaire de l'axe central entre les avenues Durocher et d'Outremont dans le cadre du projet du quartier du campus Outremont, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Les Consultants S.M. inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 498 802,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11820 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1110093004

---

#### **CE12 0046**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 200 000 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels dans le cadre du concours de design urbain de la Promenade Smith;
- 2- d'approuver quatre projets de convention par lesquels les firmes ci-après, finalistes de la première étape du concours de design, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis, pour la somme maximale indiquée en regard de chacune d'elles, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention :

Firmes	Montants
Groupe IBI/DAA/CHBA	50 000 \$
NIP Paysage	50 000 \$
The Commons inc.	50 000 \$
Atelier Ville Architecture Paysage (VAP)	50 000 \$

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1113227005

---

#### **CE12 0047**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver l'entente d'occupation par laquelle la Ville loue de la Cité de Dorval, pour une période de 10 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, un local d'une superficie de 2 690,89 mètres carrés dans l'immeuble situé au 530, boulevard Bouchard et utilisé pour les besoins de la caserne de pompiers numéro 63 du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal, moyennant un remboursement des frais d'exploitation réels annuels d'environ 173 787 \$. La dépense totale des frais d'exploitation pour le terme représente approximativement 1 737 870 \$;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1114565006

---

**CE12 0048**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

conditionnellement à une résolution du conseil d'arrondissement de LaSalle, autorisant la fermeture de parc prévue à l'entente :

- 1- d'approuver l'entente intervenue le 6 octobre 2011 entre M. Jacques Renaud et la Ville de Montréal, afin de régler hors cour le dossier d'expropriation portant le numéro SAI-M-148498-0807 du tribunal administratif du Québec;
- 2- d'approuver le projet d'acte de cession et de rétrocession à intervenir entre M. Jacques Renaud et la Ville conformément à l'entente du 6 octobre 2011 ci-haut mentionnée;
- 3- de décréter la fermeture comme rue de la lisière FEDGHJCF montrée aux articles 3 et 4 sur le plan L-26 LaSalle, joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1113741002

---

**CE12 0049**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de fermer comme domaine public le lot 4 519 488 du cadastre du Québec;
- 2- d'approuver le projet d'acte d'échange par lequel :
  - la Ville cède à 9206-7164 Québec inc. un terrain constitué du lot 4 519 488 du cadastre du Québec d'une superficie de 41,0 mètres carrés, situé à l'angle du boulevard Lebeau et du boulevard de la Côte-Vertu, dans l'arrondissement de Saint-Laurent;
  - 9206-7164 Québec inc. cède à la Ville un terrain constitué du lot 4 519 489 du cadastre du Québec d'une superficie de 110,4 mètres carrés;
  - 9206-7164 Québec inc. crée sur une partie du lot 4 519 487 une servitude d'utilité publique d'une superficie de 3,7 mètres carrés, et sur une partie du lot 4 519 488, une autre servitude d'utilité publique d'une superficie de 3,6 mètres carrés en faveur des propriétés de la Ville;
  - le tout sans soulte et sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1104962008

---

**CE12 0050**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de 9234-0330 Québec inc., pour une période de neuf ans et six mois, des locaux au 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 3171, rue Saint-Jacques Ouest, d'une superficie de 585,29 mètres carrés, moyennant un loyer total de 1 582 691,04 \$, taxes incluses, aux fins de bureau médical de la Ville de Montréal du Service du capital humain, et ce, selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2 - d'autoriser des dépenses de 442 826,48 \$, taxes incluses, incluant les contingences, pour les travaux d'aménagement et le coût du déménagement, de 113 925 \$, taxes incluses, pour des incidences et de 119 621,25 \$ pour l'achat du mobilier;
- 3 - d'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'ajuster la base budgétaire de la DSTI, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Pour les années subséquentes, les augmentations du loyer devront être assumées par le Service du capital humain à même l'enveloppe budgétaire qui lui sera octroyée. La facturation immobilière sera également ajustée en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1111195004

---

**CE12 0051**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser Conceptions Rachel-Julien inc. à ériger, pour une durée d'au plus une année à compter de la date d'approbation du comité exécutif, un bureau des ventes d'une superficie approximative de 150 m<sup>2</sup> sur le lot 3 635 817 du cadastre du Québec et ce, aux conditions stipulées à la demande d'autorisation;
- 2- d'autoriser Conceptions Rachel-Julien inc. à déposer les demandes requises de même que la documentation appropriée auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation de son projet de développement résidentiel;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1111368001

---

**CE12 0052**

Il est

RÉSOLU :

d'accorder à monsieur André J. Fortin un délai de 24 mois, soit jusqu'au 17 novembre 2013, pour terminer la construction d'un emplacement situé sur le côté sud-ouest de la rue Saint-Rémi et au nord-ouest de la rue Turcot, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 4 107 150 du cadastre du Québec, tel que prévu à l'acte de vente signé le 17 novembre 2009, devant M<sup>e</sup> Robert Côté, notaire, sous le numéro 9494 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 18 novembre 2009, sous le numéro 16 731 379.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1113496008

---

**CE12 0053**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 38 325 \$ à Semaine de la mode de la Métropole, pour la promotion de la 22<sup>e</sup> édition de la Semaine de mode de Montréal, au Marché Bonsecours du 6 au 9 février 2012 dans le cadre de l'entente de la stratégie de développement *Imaginer • Réaliser Montréal 2025* avec le gouvernement du Québec;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1113931004

---

**CE12 0054**

Il est

RÉSOLU :

1. d'accorder au seul soumissionnaire « Les systèmes Espace/Max », ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de systèmes de rangement pour les collections entomologiques de l'Insectarium de Montréal, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 64 007,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation (no. 11-11873) ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1112727004

---

**CE12 0055**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme BFI Usine de triage Lachenaie ltée, pour une période de cinq ans, le contrat pour les services d'un lieu d'enfouissement technique pour la disposition de boues déshydratées, granules, résidus de dégrillage, sable et résidus commerciaux de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 5 411 324,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2046-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1110362009

---

**CE12 0056**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Dessau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le soutien à la réalisation d'études technico-économiques et de travaux d'ingénierie dans le cadre de l'acquisition de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme de 2 741 520,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11612 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1113334057

---

**CE12 0057**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M\$;
- 2 - d'autoriser la directrice générale par intérim de la Ville de Montréal à signer pour et au nom de la Ville ce projet d'avenant;

- 3 - de mandater la Direction de la diversité sociale pour continuer d'en assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre;
- 4 - d'approuver la proposition de répartition budgétaire de la somme de 9 M\$, issue de ce projet d'avenant, décrite au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1110302004

---

**CE12 0058**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le protocole d'entente par lequel le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) octroie à la Ville de Montréal un montant de 0,5 M\$ pour l'année 2011 - 2012 afin de soutenir les démarches de revitalisation urbaine intégrée (RUI) sur son territoire;
- 2 - d'autoriser la directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, ce projet d'entente en matière de revitalisation urbaine intégrée (RUI);
- 3 - de mandater la Direction de la diversité sociale pour en assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre;
- 4 - d'approuver le budget additionnel de dépenses et de revenus de 0,5 M\$ de la Direction de la diversité sociale pour l'exercice financier 2012 et d'imputer ces crédits conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1111692001

---

**CE12 0059**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de protection sous la dalle du pont Henri-Bourassa, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 129 024,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1224;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1110266045

---

**CE12 0060**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente cadre, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande d'estimation détaillée des coûts réels du marché pour les projets de constructions (infrastructures urbaines);
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel la firme LUQS inc, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 300 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11720 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1111861004

---

**CE12 0061**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 140 M\$ avec le gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » par l'ajout des projets de mise en œuvre de la Stratégie de développement économique de Montréal 2011-2017 et d'études à effectuer en amont de la réalisation de grands projets de développement à Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1114784014

---

**CE12 0062**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater la Direction des stratégies et des transactions immobilières pour l'acquisition de gré à gré, d'un site aux fins de relocaliser l'écocentre Sud-Ouest ;

- 2- de mandater conjointement le Service de concertation des arrondissements et des ressources matérielles et le Service des finances à identifier le financement requis au programme triennal d'immobilisation, en respectant le cadre financier de la Ville de Montréal des prochains exercices financiers.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1114313004

---

**CE12 0063**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2012, afin de tenir compte de la réception d'une contribution financière de 1 831,57 \$ de l'Association mondiale des grandes métropoles ( Métropolis) pour couvrir les frais de déplacement du secrétaire général de l'Office de consultation publique de Montréal, M. Luc Doray, au congrès de l'association tenu à Porto Alegre au Brésil du 23 au 26 novembre 2011;
- 2- d'accorder un budget additionnel de 1 831,57 \$;
- 3- d'imputer ces montants conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1111079014

---

**CE12 0064**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 2 076,42 \$ relative à la participation de Mme Jocelyn Ann Campbell, membre du comité exécutif, responsable du développement social et communautaire, de la famille et des aînés, au 4e Colloque international « Le droit de vieillir. Citoyenneté, intégration et participation politique des personnes âgées », qui aura lieu au Palais des Congrès de Dijon (France), du 22 au 28 janvier 2012 ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1113072002

---

**CE12 0065**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs suite à l'examen du public de la nouvelle stratégie de l'eau.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1114527004

---

**CE12 0066**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil d'agglomération la réponse du comité exécutif au rapport de la commission permanente du conseil d'agglomération sur le développement économique sur le diagnostic des parcs industriels municipaux dans l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1112714013

---

**CE12 0067**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement de crédits au montant de 101 420 \$ en provenance du surplus affecté du Fonds Énergie afin de financer la prolongation du poste temporaire d'agent de recherche du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1110273004

---

**CE12 0068**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal, la recommandation du Comité de vérification suite à la requête que lui a adressé le Vérificateur général le 30 novembre 2011;

de recommander au conseil municipal :

- 2- de fixer la rémunération du Vérificateur général en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011, à 105% dans la classe salariale FM-12, le tout en conformité avec l'article 4 de la Politique de rémunération des cadres.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1111711001

---

**CE12 0069**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le paiement de la somme de 10 211 399,96 \$, en capital, intérêts et indemnité additionnelle et taxes, à la Société en commandite Génieau groupe d'experts, déterminée par l'arbitre Me Claude Bisson le 12 janvier 2012, à l'issue de l'arbitrage de la réclamation de 33,8 M\$ découlant de la résiliation de décembre 2009 du contrat des compteurs d'eau;
- 2- d'autoriser le paiement à la Société en commandite Génieau groupe d'experts, de l'intérêt quotidien au montant de 1 266,71 \$, à compter du 12 janvier 2012;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1120307001

---

**CE12 0070**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 19.1 du Règlement sur le Conseil du patrimoine (02-136), l'ordonnance numéro un régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu jointe à la présente résolution et identifiée par la greffière adjointe.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1113751002

---

**CE12 0071**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 48 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2012) (11-037), l'ordonnance jointe à la présente résolution et identifiée par la greffière adjointe, permettant l'accès gratuit au Biodôme lors de la tenue d'une journée « portes ouvertes » le dimanche 27 mai 2012 dans le cadre de la « Journée des musées montréalais ».

Adopté à l'unanimité.

40.002 1111673005

---

**CE12 0072**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 500 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des aréna municipaux », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1114332002

---

**CE12 0073**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal, le rapport de consultation publique et l'avis du Conseil du patrimoine de Montréal, portant sur le projet de règlement proposant la constitution du site du patrimoine du square Dorchester et de la place du Canada.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1113643005

---

**CE12 0074**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la constitution du site du patrimoine du square Dorchester et de la place du Canada ».

Adopté à l'unanimité.

40.005 1110006002

---

**CE12 0075**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », visant un changement à la carte de l'affectation au sol « Lieu de culte » pour « Habitation », à la carte du patrimoine bâti de « Grande propriété à caractère institutionnel » pour « Secteur de valeur exceptionnelle » et retirer de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle le lieu de culte du 1431, rue Fullum (Chapelle de la Maison de la Providence), le tout pour la Maison des Soeurs de la Providence (lot 1 424 427), situé dans la partie ouest de l'îlot bordé par les rues Fullum et Sainte-Catherine Est et le boulevard De Maisonneuve Est.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1114400084

---

**CE12 0076**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection requise par l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)* pour la réalisation des infrastructures d'égout et d'aqueduc et d'autres ouvrages connexes du projet « Le quartier du campus Outremont ».

Adopté à l'unanimité.

40.007 1110093005

---

**CE12 0077**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » pour y introduire le Programme particulier d'urbanisme du quartier Sainte-Marie, suivant la prise en compte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal dans la version finale du document, notamment en créant un nouveau secteur d'emplois sur le secteur sud du site de la JTI-Macdonald.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1114400007

---

**CE12 0078**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le contrat de prêt de services par lequel l'Université de Montréal prête les services de madame Marie Lessard pour agir à titre de présidente du Conseil du patrimoine de Montréal à la Ville de Montréal, jusqu'au 31 août 2012 au plus tard, conformément à la résolution du conseil municipal (CM09 0622);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1113751005

---

**CE12 0079**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le protocole d'entente par lequel La corporation d'urgences-santé prête les services, avec remboursement, de madame Martine Cyr, pour occuper un poste de chef aux opérations volet assurance qualité à la division des premiers répondants du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 30 juin 2012;
- 2- d'autoriser monsieur Serge Tremblay, Directeur du Service de sécurité incendie de Montréal, à signer le protocole d'entente au nom de la Ville de Montréal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1111486001

---

**CE12 0080**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du rapport des décisions déléguées prises par les fonctionnaires en matière de ressources humaines cadres (RCE02-004), pour la période du 1er septembre au 30 novembre 2011.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1111353011

---

**CE12 0081**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE113334057 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Dessau inc. pour des services professionnels de soutien à la réalisation d'études technico-économiques et de travaux d'ingénierie dans le cadre de l'acquisition de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au prix de 2 741 520,35 \$, taxes incluses – appel d'offres 11-11612 – 3 soumissionnaires/Approuver la convention de services à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1123624001

---

**CE12 0082**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE110362009 - Accorder un contrat à la firme BFI Usine de triage Lachenaie ltée pour les services d'un lieu d'enfouissement technique pour la disposition de boues déshydratées, granules, résidus de dégrillage, sable et résidus commerciaux de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une période de cinq ans, au prix total approximatif de 5 411 324,81 \$, taxes incluses — appel d'offres 2046-AE (1 soumissionnaire).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1123624002

---

**Levée de la séance à 13 h 10**

70.001

---

Les résolutions CE12 0026 à CE12 0082 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Michael Applebaum  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville